

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un le 26 mai à 18h30, le Conseil Municipal de Ruminghem s'est réuni à la Salle communale sous la Présidence de Monsieur Jacques HAUTECOEUR, suite aux convocations en date du 11 mai 2021.

Étaient présents : M. HAUTECOEUR Jacques – M. WESSE Francis – M. WACSIN Christian – Mme BRICE Elodie – M. SENIS André – Mme MONTIGNY Claudine – Mme DUFOUR Patricia – Mme SWITALSKI Evelyne – M. DUFLOS Johan – Mme DUFOUR Karine – Mme LEGRAND Pamela – M. PLICHON Frédéric – M. PARENT Cyrille – Mme LELEU Marie-Lise

Étaient absents représentés : –Mme CARTON Marie-Andrée qui a donné pouvoir à M. HAUTECOEUR Jacques – M. BREGNARD Benoît qui a donné pouvoir à M. WACSIN Christian

Était absente excusée : Mme LEGRAND Aurélie

*Étaient absents : M. SERGEANT Christophe - M. ROMMEL Sébastien
M. WACSIN Christian est élu secrétaire*

Objet : sollicitation de la CCRA en vue de la mise en œuvre d'une procédure d'évolution du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

La Commune de Ruminghem a signé en date du 23 décembre 2015 une convention avec l'Etablissement Public Foncier Nord Pas-de-Calais pour la maîtrise foncière des parcelles cadastrées OD 494-496-260 situées à l'intersection des Rues Saint-Antoine et Grand Chemin de l'Eglise et destinées à accueillir une opération de renouvellement urbain.

En parallèle, la Commune a travaillé avec Habitat Hauts-de-France pour l'accueil sur ces parcelles d'un projet de 4 logements locatifs.

Ce site, ainsi qu'une parcelle voisine, a fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, car il s'agit d'un secteur de renouvellement urbain qui avait été identifié lors des études préalables sur le PLUi. Des objectifs de densité ont ainsi été prévus en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Calaisis.

Habitat Hauts-de-France a déposé une demande de permis de construire en décembre 2020, qui a fait l'objet d'un refus car d'une part le projet ne respecte pas l'orientation d'aménagement et de programmation du site ; d'autre part, les préconisations d'urbanisme liées au porter à connaissance du Plan de Prévention des Risques Pieds de Coteaux des Wateringues n'avaient pas été prises en compte dans le projet.

L'aménageur a revu son projet pour répondre aux préconisations du porter à connaissance du PPRI.

En ce qui concerne l'orientation d'aménagement et de programmation, celle-ci avait été établie sur un périmètre plus large intégrant la parcelle cadastrée OD 261.

Depuis, cette parcelle a été scindée en 2, la parcelle OD829 reprise par un privé dont l'habitation existante est en cours de rénovation et la parcelle OD830 affectée à l'élargissement de la voirie communale. L'intégration de ces parcelles dans l'opération de renouvellement urbain portée par Habitat Hauts-de-France n'a donc plus lieu d'être.

Or, il est précisé dans l'orientation d'aménagement et de programmation que l'aménagement de la zone ne pourra se faire que sous la forme d'une opération d'ensemble.

L'opération telle qu'elle est prévue aujourd'hui ne peut donc se réaliser que si l'orientation d'aménagement et de programmation inscrite au PLUi sur ce site évolue dans son périmètre.

Considérant que la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq est compétente en matière d'élaboration et de mise en œuvre des procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à la CCRA de mettre en œuvre la procédure d'évolution du PLUi adéquate afin d'adapter l'orientation d'aménagement et de programmation prévue sur ce secteur.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : ALSH 2021

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une convention sera signée entre la commune de Ruminghem et l'Association La Note Bleue confiant la gestion du Centre de Loisirs pour la période d'été du 12 au 30 juillet inclus de 13H30 à 18 H.

Cette convention fixe les modalités du Centre de Loisirs ainsi que les procédures de suivi financier (budget exécuté et pièces justificatives communiquées à la mairie)

Pour l'année 2021, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de confier la gestion du centre de loisirs à cette association.

L'association la Note Bleue a proposé à la Commune un budget prévisionnel dont le montant s'élèvera au maximum à la somme de 3500 € pour l'animation éducative et pédagogique de l'accueil de loisirs sans hébergement.

Les frais de fonctionnement seront réglés par la Commune. Ils comprennent la rémunération du personnel communal et les frais de personnel recruté par la Note Bleue. Cet effectif variera en fonction du nombre d'inscription.

Les frais d'alimentation, de sortie et de petits matériels seront assumés par la Commune.

Monsieur le Maire précise que dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé entre la commune de Ruminghem et la Caisse d'Allocations Familiales de Calais, la commune bénéficiera d'une subvention de cet organisme en fonction des dépenses supportées par la commune.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du conseil municipal :

- D'accepter de confier la gestion du centre de loisirs pour la période 2021 à l'association La Note Bleue
- D'approuver le budget du centre de loisirs tel qu'il est proposé.
- D'approuver la participation maximum de la Commune à hauteur de 3500 € à l'Association La Note Bleue
- Dit que ce montant est prévu au budget primitif 2021 à l'article 6574
- De l'autoriser à signer pour l'année 2021 une convention entre la Commune et l'association la Note Bleue, prévoyant les modalités de déroulement et de suivi financier du centre de loisirs.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal acceptent ces propositions à l'unanimité.
Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Salaires animateurs ALSH 2021

La séance ouverte, Monsieur le Président demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir fixer le salaire du personnel encadrant pour l'ALSH de l'année 2021.

L'équipe sera constituée, suivant le nombre d'inscriptions, avec un maximum de :
1 directeur, 3 animateurs qualifiés, 2 stagiaires et 1 non qualifié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les salaires suivants :

- Le salaire brut des animateurs diplômés est fixé au SMIC avec un forfait de 22.50 Heures par semaine.
- Le salaire brut des animateurs stagiaires et non diplômés est fixé à 75% du SMIC avec un forfait de 22.50 Heures par semaine.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Tarif ALSH 2021

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur les tarifs de l'ALSH 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants par semaine de 5 jours

Famille NON IMPOSABLE	Famille avec 1 Enfant	Famille avec 2 Enfants	Famille avec 3 Enfants	Famille avec 4 Enfants
Ruminghémois 13H30- 18H	20 €	40 €	58 €	66 €
Extérieurs 13 H30 – 18 H	45 €	90 €	120 €	150 €

Famille IMPOSABLE	Famille avec 1 Enfant	Famille avec 2 Enfants	Famille avec 3 Enfants	Famille avec 4 Enfants
Ruminghémois 13 H 30 – 18 H	21 €	42 €	60 €	68 €
Extérieurs 13 H30 – 18 H	47 €	94 €	122 €	152 €

Les enfants accueillis chez leurs Grands Parents domiciliés à Ruminghem bénéficient du tarif Ruminghémois
Pour les personnes qui ne présenteront pas l'avis d'imposition, le tarif « famille imposable » sera systématiquement appliqué.
Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Demande subvention de 1600 € par M. MILLIOT Rodolphe

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour rajouter cette question à l'ordre du jour. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur MILLIOT Rodolphe.

Monsieur MILLIOT envisage au 105 Rue de la gare à Ruminghem de créer 2 logements privatifs et une maison médicale pluridisciplinaire.

A ce titre il sollicite de la commune une subvention de 1600 € pour être éligible à la subvention du fonds européen le FEADER ;

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le principe du versement de cette subvention qui sera mandatée à la réception des travaux de cette maison médicale.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Objet : Aménagement de l'ancienne décharge du CUP

En préalable à la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil municipal pour rajouter cette question à l'ordre du jour. Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal de la possibilité de faire aménager l'ancienne décharge du Cup parcelles cadastrées A n°36 – 37 et 38 avec le concours du PARC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter le PARC pour l'aménagement de cet espace
- de solliciter les subventions du Conseil Départemental (le FIEET) avec le concours du PARC Régional.

Fait et délibéré à Ruminghem, les jour mois et an susdits.

Informations diverses

Monsieur le Maire fait le point sur l'organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin.

Les listes des secrétaires et scrutateurs ont été communiquées aux élus et aux personnes qui ont répondu favorablement pour la tenue des bureaux de vote.

Monsieur Wacsin fait le point sur les travaux de voirie en cours et informe les élus que des aires de croisement seront créées Rue Verte et Rue Basse du Marais. Des contacts sont en cours avec les agriculteurs qui exploitent les parcelles concernées.

Il signale que des caméras de surveillance seront installées côté mairie et atelier municipal avant la fin de l'année.

Monsieur le Maire précise que l'ouverture des plis pour les travaux de reconstruction du pont sur la Liette et l'aménagement de la RD217 est prévue le vendredi 28 mai.

Des contacts préliminaires sont en cours pour rénover la toiture de l'école maternelle, isoler les deux classes et le dortoir voir également l'opportunité d'y installer des panneaux solaires côté cour.

Monsieur Wesse va réunir le comité des fêtes pour concrétiser les activités prévues au second semestre (14 juillet en priorité)

Aucune question diverse posée, Monsieur le Maire clos la séance.